Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260120-D20260103-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 18
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.

Date de la convocation : 15 janvier 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, DUVIC Vincent, LE FORT Sandra, Cellia BIENVENU, BADOUAL Joël, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, GALODE Alexandra, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LARGE Patrick, LE CAIN Johann, MORAND Véronique, RIALET Sébastien, THEBAUD Marie-Louise, WACQUEZ Pierre-Arnaud
ABSENTS EXCUSÉS : FEUTELAIS Pierrick (pouvoir à BADOUAL Joël)
ABSENT NON EXCUSÉ : MULLER Yves

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire. Alexandra GALODÉ est élue secrétaire de séance.

AUTORISATION D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AUX BUDGETS : COMMUNE, COMMERCES ET SERVICES, ASSAINISSEMENT D20260103

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales, disposant que « le conseil municipal règle Vu le code général des collectivités territoriales qui indique que préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025,
Vu l'article L. 1612-1 code général des collectivités territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
Vu les budgets primitifs 2025 : Commune, Commerces et services et Assainissement.

Considérant la nécessité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026 pour permettre le bon fonctionnement des services pour les budgets Commune, Commerces et services et Assainissement
Considérant le montant des crédits d'investissement ouvert sur l'exercice 2025 (hors chapitre 16 : remboursement de la dette et opération d'ordre)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Autorise le Maire jusqu'au vote du prochain budget à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement non inscrites en autorisation de programme dans la limite du quart des crédits ouverts

- Précise que le montant et l'affectation des dépenses autorisées seront ventilées de la manière suivante pour le budget commerces et services :

Envoyé en préfecture le 22/01/2026
Reçu en préfecture le 22/01/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260120-D20260103-DE

-

Beignon

OUVERTURE DE CREDIT 2026 - COMMERCES ET SERVICES

CHAPITRE	BUDGET COMMERCES ET SERVICES	2025	2026
		BP + DM - RAR 2024	*Ouverture de Crédits*
20	IMMOBILISATIONS INCORP.		- €
21	IMMOBILISATIONS CORP.	20 000,00 €	5 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	68 752,01 €	17 188,00 €
TOTAL DES DEPENSES		88 752,01 €	22 188,00 €

- que le montant et l'affectation des dépenses autorisées seront ventilées de la manière suivante pour le budget assainissement :

Beignon

OUVERTURE DE CREDIT 2026 - ASSAINISSEMENT

CHAPITRE	BUDGET ASSAINISSEMENT	2025	2026
		BP + DM	*Ouverture de Crédits*
20	IMMOBIL. INCORPORELLES	37 800,00 €	9 450,00 €
21	IMMOBIL. CORPORELLES	80 000,00 €	20 000,00 €
23	IMMOBIL. EN COURS	198 607,46 €	49 651,87 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES		336 407,46 €	84 101,87 €

- que le montant et l'affectation des dépenses autorisées seront ventilées de la manière suivante pour le budget communal :

Beignon

OUVERTURE DE CREDIT 2026 - COMMUNE

OPERATION	BUDGET COMMUNE	CHAPITRE	2025	2026
			BP + DM - RAR de 2024	*Ouverture de Crédits*
090	Aménagement Centre Bourg solde	21	23 500,00 €	5 875,00 €
095	VOIRIE URBAINE	21	160 000,00 €	40 000,00 €
097	TRAVAUX EGLISE	21	1 500,00 €	375,00 €
098	ECOLE GARDERIE	20	30 000,00 €	7 500,00 €
098	ECOLE GARDERIE	21	58 000,00 €	14 500,00 €
111	BIBLIOTHEQUE	21	500,00 €	125,00 €
112	ABORDS LOGTS PERS. AGEES OU DESORIENTEES	21	3 000,00 €	750,00 €
117	SALLE DE SPORT	21	13 000,00 €	3 250,00 €
122	SERVICES TECHNIQUES	21	1 500,00 €	375,00 €
123	SALLES POLYVALENTES ET D ACTIVITES	21	32 000,00 €	8 000,00 €
124	LOGEMENTS COMMERCES	21	7 740,00 €	1 935,00 €
129	SCHEMA VELO	21	200,00 €	50,00 €
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	20	55 000,00 €	13 750,00 €
ONA	OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES	21	140 964,89 €	35 241,22 €
TOTAL DES DEPENSES			526 904,89 €	131 726,22 €

- inscrirt ces crédits au budget communal, au budget assainissement, et au budget commerces et services 2026.

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Secrétaire de séance,
Alexandra GALODÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.